

<b>Titre de la formation</b>	Diplôme d'état Auxiliaire de puériculture – DE - Auxiliaire de puériculture
<b>Diplôme visé</b>	DEAP niveau 4
<b>RNCP</b>	<a href="#">RNCP40743</a> Date d'enregistrement : 11/06/2025 Date échéance : 01/09/2029
<b>Certificateur</b>	Ministère de la santé et de la prévention
<b>Objectifs</b>	<p>L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.</p> <p>L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.</p> <p>A l'issue de votre formation vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe</li> <li>• Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</li> <li>• Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</li> <li>• Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</li> <li>• Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</li> <li>• Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</li> <li>• Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</li> <li>• Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</li> <li>• Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</li> <li>• Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</li> <li>• Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.</li> </ul>
<b>Durée de formation</b>	DUREE : 1540 heures dont 770 heures de formation théorique et pratique en institut et 770 heures de formation clinique en milieu professionnel.
<b>Prérequis et public</b>	La formation est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

<b>Activités visées</b>	<p>En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.</p> <p>Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;</li> <li>2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;</li> <li>3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.</li> </ol>
<b>Voies d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale</li> <li>• Promotion professionnelle</li> <li>• <i>Validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience (non ouverte à ce jour)</i></li> <li>• <i>Apprentissage ou professionnalisation (non ouverte à ce jour)</i></li> </ul>
<b>Modalités d'admission</b>	<p>Des épreuves de sélection sont organisées permettant d'établir une liste principale d'admission et une liste complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dossier d'admissibilité</li> <li>• Un entretien oral d'admission</li> </ul> <p>Visite obligatoire auprès d'un médecin agréé ARS pour obtenir un certificat de non contre-indication à la profession d'auxiliaire de puériculture et mise à jour des vaccins.</p> <p>Pour plus de renseignements, vous référer au référentiel de formation.</p>
<b>Secteurs d'activités</b>	<p>L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).</p>
<b>Types d'emplois accessibles</b>	<p>Auxiliaire de Puériculture</p>

## Prochaines dates de formation

Promotion	
<b>Dépôt des dossiers</b>	Du lundi 16 mars au mercredi 10 juin 2026 minuit
<b>Entretiens de sélection</b>	Du lundi 27 avril au vendredi 26 juin 2026
<b>Affichage des résultats</b>	Jeudi 2 juillet 2026 à 14h00
<b>Date d'entrée et de fin de formation</b>	Du 24 août 2026 au 16 juillet 2027

Blocs	MODULES	
Bloc 1 Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale <b>Compétence 1 : « Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires »</b>	147 heures
	Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <b>Compétence 1 bis : « Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptée à l'enfant et au groupe »</b>	28 heures
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque <b>Compétence 2 : « Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer »</b>	21 heures
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne <b>Compétence 3 : « Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins »</b>	77 heures
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <b>Compétence 4 : « Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant »</b>	154 heures
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée <b>Compétence 5 : « Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation »</b>	35 heures
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage <b>Compétence 6 : « Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage »</b>	70 heures
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs <b>Compétence 7 : « Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels »</b>	21 heures
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés <b>Compétence 8 : « Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adapté en prenant en compte la prévention des risques associés »</b>  <b>Compétence 9 : « Repérer et traiter les anomalies et les dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins »</b>	35 heures

Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 : Traitement des informations <b>Compétence 10</b> : « Rechercher, traiter et transmettre, quel que soit l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités »	35 heures
	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques <b>Compétence 11</b> : « Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques »	70 heures

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 heures
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 heures
Travaux personnels guidés (TPG)	35 heures

<b>STAGES</b>	
Période A	5 semaines
Période B	5 semaines
Période C	5 semaines
Période D	7 semaines

<b>EVALUATIONS</b>	<b>Blocs</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Modalités</b>	<b>Durée</b>	
	Bloc 1	Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale	Etude de situation écrite	M1 : Analyse clinique d'un enfant M1bis : Préparation d'une fiche d'activité en fonction d'un groupe d'enfant M3 : Repérage d'une situation à risque	3 heures
		Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale			
		Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque			
	Bloc 2	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	Analyse de situation et pertinence du raisonnement clinique + AFGSU2	2 heures +21H (FGSU2)	
		Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement			
		Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Epreuve pratique simulée	10 minutes	
	Bloc 3	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situation relationnelle	//	
		Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Epreuve pratique simulée en groupe	1 heure	
	Bloc 4	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Etude écrite de situation d'hygiène identifiée en milieu professionnelle	1 heure 30	
Bloc 5	Module 9 : Traitement des informations	Etude de situation écrite	2 heures 30		
	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques				

Conformément à l'arrêté du 9 juin 2023, la formation compétences numériques en santé est organisée et évaluée dans les modules de formation déjà existants.

Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites et/ou orales, des épreuves pratiques, des études de cas, des analyses de situation sur dossier écrit et/ou oral.

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs</li> <li>Des salles de travaux pratique</li> <li>Des salles de simulation</li> <li>Une salle informatique</li> <li>Accès à Office365</li> <li>Accès à Uness Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours dispensés en face à face alternant apports théoriques et exercices pratiques</li> <li>Enseignement clinique en milieu professionnel</li> <li>E-learning via Uness Formation</li> <li>Mise à disposition de ressources via Uness Formation</li> <li>Modalités pédagogiques variées : Formation hybride, simulation, quizz interactifs, interfilariété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande</li> </ul>
		Textes réglementaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">RNCP40743</a></li> <li>Référentiel de formation</li> <li>Parcours individualisés</li> </ul>
Méthodes mobilisées		Suite de parcours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours magistraux</li> <li>Travaux dirigés</li> <li>Travaux pratiques</li> <li>Travaux de recherches / Travail personnel guidé</li> <li>Simulation</li> <li>E-Learning</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>D.E Aide-Soignant</li> <li>D.E Infirmier</li> <li>D.E Educateur de Jeunes Enfants</li> </ul>
Equivalences	Passerelles	Blocs de compétences
Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Possibilité de passerelle : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Contact		Débouchés*
<a href="mailto:contact-ifap@chu-grenoble.fr">contact-ifap@chu-grenoble.fr</a> Tel : 04 76 76 82 56 Adresse : CHU Grenoble Alpes Pavillon Marie Marvingt CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9		<ul style="list-style-type: none"> <li>Auxiliaire de puériculture</li> </ul>
Tarification		Handicap
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : <a href="mailto:contact-ifap@chu-grenoble.fr">contact-ifap@chu-grenoble.fr</a> Les apprenants peuvent, selon les critères d'éligibilité, bénéficier d'une aide régionale versée par la région Auvergne Rhône Alpes.		Les apprenants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : <a href="mailto:contact-ifap@chu-grenoble.fr">contact-ifap@chu-grenoble.fr</a>
<u>Pour promotion 2024-2025 :</u>		
Taux de réussite (sur 49 présentés) : 91.8%	Taux de satisfaction : 95%	*Taux d'insertion globale 34%, dont 100% dans le métier visé

## Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisé à chacun de nos apprenants
- Nous garantissons l'intervention d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés (mannequins haute-fidélité, plateforme d'enseignement numérique, etc.)
- Nos méthodes pédagogiques en institut varient entre des cours magistraux, des travaux pratiques, des temps de recherche documentaire, du jeu pédagogique etc.
- Nous proposons un calendrier de formation permettant une alternance entre formation théorique en institut et formation clinique en stage